Nations Unies S/2016/706



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 août 2016
Français
Original : anglais

Trente-deuxième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2239 (2015), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2016 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation au Libéria et de l'application de ladite résolution. Le présent rapport rend compte des principaux faits survenus depuis mon rapport du 22 février (S/2016/169), notamment la rétrocession au Gouvernement libérien, intervenue le 30 juin, des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL; il contient également mes recommandations concernant la prorogation du mandat de la Mission.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Durant la période considérée, la rétrocession au Gouvernement libérien des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL, intervenue dans le respect du délai fixé au 30 juin par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2190 (2014) et réaffirmé dans des résolutions ultérieures, a fait l'objet d'une attention considérable. Le discours politique s'est par ailleurs focalisé sur les futures élections prévues en 2017, sur les retombées des accusations de corruption formulées contre des responsables politiques par l'organisation non gouvernementale internationale Global Witness, ainsi que sur l'aggravation de la situation économique du pays.

3. Au cours de la période qui a précédé la conclusion du processus de transfert des compétences en matière de sécurité, les citoyens se sont beaucoup interrogés sur l'aptitude des forces de sécurité à les protéger et à maintenir la stabilité, ce qui a amené le Gouvernement à les rassurer sur l'état de préparation des services nationaux de sécurité appelés à s'acquitter des tâches confiées auparavant à la MINUL. La méfiance de la population envers le Gouvernement a été telle qu'un groupe de personnes issues de la classe politique et de la société civile a menacé d'organiser des manifestations de masse à Monrovia au début du mois de mars afin d'exprimer leurs doutes quant à la capacité des institutions libériennes à assurer la sécurité dans tout le pays. Ce groupe a toutefois annulé le rassemblement qu'il avait







prévu, à la demande de mon Représentant spécial pour le Libéria, choisissant finalement de lui présenter une requête adressée au Conseil de sécurité pour demander que la MINUL reste sur place après les élections qui se dérouleront en octobre 2017. Dans le contexte de tensions politiques alimentées en grande partie par de forts soupçons concernant les causes de décès de certaines personnalités, cette initiative a permis d'empêcher les phénomènes de violences de rues qui accompagnent souvent de telles manifestations. Afin d'expliquer à la population son mandat et les activités qu'elle mène dans le cadre du processus de transition, et de gagner ainsi la confiance des citoyens, la MINUL a continué à tenir des réunions publiques dans tout le pays, a déployé dans 11 des 15 comtés une « caravane de la paix » à laquelle ont participé des communicateurs traditionnels et des artistes, et a ménagé du temps d'antenne sur Radio MINUL, qui émet 24 heures sur 24 dans tous les comtés, pour diffuser des messages délivrés par des représentants de l'État faisant état des progrès accomplis en termes de renforcement des capacités de sécurité nationales. Lors d'une cérémonie tenue le 1er juillet pour marquer le transfert des compétences en matière de sécurité au Gouvernement, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson-Sirleaf, et mon Représentant spécial ont insisté sur le fait que l'Organisation des Nations Unies continuerait de soutenir la consolidation de la paix au Libéria.

4. Plusieurs remaniements ont été opérés au sein de l'équipe gouvernementale de la Présidente pendant la période considérée. En avril, l'ancien Ministre de la justice, Benedict Sannoh, a démissionné, un an à peine après sa prise de fonctions, pour des raisons qui n'ont pas été rendues publiques. De même, le Ministre des finances et de la planification du développement, Amarah Konneh, a donné sa démission pour rejoindre la Banque mondiale. L'ancien sénateur du comté de River Gee, Frederick Cherue, et l'ancien Vice-Gouverneur de la Banque centrale du Libéria, Boima Kamara, ont, respectivement, succédé aux deux ministres démissionnaires. Tous deux ont pris leurs fonctions après que leur nomination a été confirmée par le Sénat.

5. Le 11 mai, Global Witness a publié un rapport intitulé *The Deceivers* (« Les imposteurs ») contenant des allégations détaillées d'actes de corruption, notamment de versements de pots-de-vin, mettant en cause plusieurs personnes, dont de hauts responsables libériens et membres de la formation politique au pouvoir, le Parti de l'unité (Unity Party). Le 12 mai, la Présidente a demandé à une équipe présidentielle spéciale, qui était déjà chargée de s'occuper d'autres affaires de corruption, d'enquêter sur ces accusations. Celui qui était alors à la tête du Parti de l'unité, le sénateur Varney Sherman, ainsi que le Président de la Chambre des représentants, Alex Tyler, un ancien cadre du Parti de l'unité, ont fait l'objet, le 24 mai, d'une mise en accusation pour versement de pots-de-vin, association de malfaiteurs, sabotage économique, sollicitation abusive et complicité. Le 25 mai, M. Sherman a été arrêté, tandis que M. Tyler a comparu sous escorte policière. Tous deux ont été remis en liberté sous caution, mais le tribunal a confirmé le même jour les chefs d'accusation retenus contre eux. Les arrestations ont suscité des critiques de la part de certains membres de l'Assemblée nationale, qui ont estimé que l'exécutif n'avait pas le pouvoir de mener de telles investigations. Ces accusations ont également provoqué des divisions au Parlement, certains de ses membres demandant la récusation du Président de la Chambre des représentants, ce qui a donné lieu à une série d'altercations dans l'hémicycle. Le Président de la Chambre a à son tour accusé la Présidente d'utiliser ces accusations pour tenter de le démettre de ses fonctions. Dans l'intervalle, les dissensions au sein du parti au pouvoir se

sont aggravées, comme en témoignent les pressions exercées par M. Sherman et ses partisans contre la Présidente. Au cours de la Convention du parti, tenue du 7 au 9 juillet, le Vice-Président du Libéria, Joseph Boakai, seul candidat en lice, a été choisi comme candidat du Parti de l'unité aux prochaines élections présidentielles, avec le soutien de la Présidente. L'élection de ministres en exercice au comité exécutif du parti a néanmoins été critiquée par les partis politiques et la société civile, qui ont fait remarquer que le code de conduite des agents de la fonction publique interdisait aux employés de l'État nommés par la Présidente d'exercer des activités politiques partisanes ou d'utiliser des fonds publics pour financer ce type d'activités.

6. Le 17 juin, la Commission électorale nationale a publié le calendrier des élections présidentielles et législatives de 2017, qui prévoit notamment la mise en place d'activités d'éducation civique (janvier 2017), l'inscription sur les listes électorales (février 2017) et le lancement de la campagne officielle (8 août 2017). En juin, dans le cadre d'un processus associant le Gouvernement, la Commission électorale, la communauté des donateurs et l'ONU, il a été décidé d'opter, s'agissant de l'inscription des électeurs, pour un procédé de reconnaissance optique de marques plutôt que pour un système biométrique, car cela permettrait de réduire les coûts et d'achever les inscriptions dans un laps de temps relativement réduit. Les partis d'opposition se sont dits préoccupés par les fraudes qui pourraient résulter de l'utilisation du procédé de reconnaissance optique de marques.

7. Depuis mon précédent rapport, Alexander Cummings, membre de la formation d'opposition, le Parti du congrès national alternatif (Alternative National Congress party), a annoncé son intention de concourir pour la présidence, tandis que le Parti de l'unité a officiellement désigné comme candidat M. Boakai. Le nombre de partis politiques a augmenté pour atteindre 23, après l'enregistrement, en mai, de deux nouveaux partis : le Mouvement pour la démocratie et la reconstruction (Movement for Democracy and Reconstruction) et Vision pour la transformation du Libéria (Vision for Liberia Transformation). Plus de 20 autres partis politiques sont en cours d'enregistrement. Lors des entretiens qu'il a eus régulièrement avec les représentants des partis politiques et d'autres parties prenantes, mon Représentant spécial a encouragé le dialogue, la concertation, les échanges d'informations et la coordination entre les partis, dans le cadre du Comité consultatif interpartis mis sur pied par la Commission électorale nationale.

8. Le 17 mars, une commission de la Chambre des représentants a recommandé de soumettre à référendum 6 des 25 propositions de réforme constitutionnelle faites par la Présidente le 13 août 2015. Le 26 avril, une commission sénatoriale a demandé à la Présidente de mettre au point le libellé des six projets d'amendement, textes qui ne lui avaient pas encore été communiqués au 1er août. Par ailleurs, les discussions autour de la proposition 24 visant à proclamer que le Libéria est une nation fondée sur des principes chrétiens, ont continué à entraver le processus de révision constitutionnelle. Le 5 mars, le Conseil national musulman du Libéria a temporairement suspendu sa participation au Conseil interreligieux du Libéria en signe de protestation contre le soutien manifeste des responsables de la communauté chrétienne, notamment contre une position initialement floue du bloc pentecôtiste du Conseil des Églises libérien. Mon Représentant spécial a très activement poursuivi ses échanges avec les dirigeants de divers groupes religieux dans les deux communautés ainsi qu'avec d'autres parties concernées pour les appeler à tempérer leurs propos et à privilégier un dialogue constructif. En mai, la Commission

nationale indépendante des droits de l'homme a formé un recours contre la disposition envisagée, qui, à ses yeux, porterait atteinte à l'unité et à la paix. Le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lui aussi invité le Libéria à réexaminer la proposition en question, compte tenu de ce qu'elle risquait fort d'avoir pour conséquence d'enraciner les clivages religieux. Les 2 et 3 mai respectivement, le Conseil des Églises libérien et le Conseil interreligieux du Libéria ont publié des déclarations exprimant leur opposition à la proposition, à la suite de quoi le Conseil musulman du Libéria a repris la place qu'il avait quittée au Conseil interreligieux du Libéria. Le 6 juillet, la commission judiciaire du Sénat a transmis son rapport sur le processus de révision constitutionnelle au Sénat. Ce rapport répartit les propositions en huit catégories, dont la septième, qui forme une catégorie à part, concerne la proposition 24 controversée. Les dates des audiences publiques que le Sénat consacrera aux propositions ne sont pas encore fixées. Mon Représentant spécial a pris contact à ce sujet avec la présidence du Parlement pour discuter des dispositions particulières à prendre.

9. Le 17 mai, la Présidente a présenté au Parlement un budget révisé au titre de l'exercice 2016-2017, d'un montant de 556 millions de dollars. Le budget proposé est inférieur de 11 % à celui qui avait été adopté pour l'exercice 2015-2016, en raison des mesures d'austérité prises par le Gouvernement face à la baisse, au niveau mondial, du prix des produits de base qu'exporte le Libéria. Ces mesures comprennent une hausse de la part des traitements et indemnités versés en monnaie locale aux agents de la fonction publique, afin de réduire les dépenses en devises.

B. Réconciliation nationale, réformes politiques et gouvernance

10. Aucune avancée n'est intervenue pendant la période considérée pour ce qui est des grandes réformes législatives en cours, notamment en matière de droits fonciers, de décentralisation et de gouvernance. Le programme de réconciliation nationale accusait toujours du retard et l'initiative case à palabres était dans l'impasse. Les comités de paix des comtés, qui constituent le dispositif de gestion des conflits au niveau local, ont continué à se heurter à des difficultés de financement. À la suite des directives données par le Ministère de l'intérieur, trois comités, ceux des comtés de Grand Cape Mount, Grand Gedeh et Lofa, ont commencé à recevoir une aide budgétaire de leurs fonds de développement respectifs.

11. La MINUL a, par le biais de ses projets à effet rapide, contribué à soutenir l'action que mène l'Ambassadeur de la paix, William Tolbert III, notamment les consultations que ce dernier a tenues le 8 juin avec des personnalités éminentes sur les priorités en matière de consolidation de la paix et sur les facteurs potentiels de troubles sociaux, en prévision des élections de 2017. Le 11 mai, l'Ambassadeur de la paix a organisé des cérémonies du souvenir, auxquelles ont pris part de jeunes chrétiens et musulmans, pour commémorer les victimes du conflit civil et souligner, par la présence de ces jeunes, l'importance qu'il y a à maintenir la cohésion sociale.

12. Suite à l'expiration du mandat de la Commission foncière en janvier, la Présidente a constitué, le 18 mars, une équipe spéciale par intérim chargée des questions foncières qui a reçu pour mission de faciliter l'adoption du projet de loi sur l'office foncier dont le Parlement a été saisi en 2014, et de maintenir le dialogue avec les partenaires concernés, les donateurs et d'autres parties prenantes dans le

secteur foncier. Le 12 avril, le Sénat a approuvé le projet de loi sur l'office foncier, texte qui, à la date du 1er août, attendait encore d'être adopté par la Chambre des représentants. Le 28 juin, des représentants de 18 organisations de la société civile ont publié une déclaration dans laquelle ils ont indiqué que le fait de n'avoir toujours pas réussi à incorporer dans la loi les droits fonciers coutumiers risquait de mettre en péril la paix et la sécurité, et de contribuer à une résurgence du conflit.

13. Entre le 1er février et le 1er août, le Gouvernement a ouvert des centres de services dans trois comtés, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de déconcentration, qui est lié au processus de réforme de la décentralisation. Les centres – à présent opérationnels dans quatre comtés – proposent un éventail de services publics et juridiques, notamment la délivrance de certificats de naissance, de licences d'activité commerciale, de permis de conduire, ainsi que d'actes qui étaient jusqu'alors uniquement disponibles à Monrovia. Le Gouvernement s'est publiquement engagé à mettre en place des centres de services dans l'ensemble des 15 comtés avant le terme de son mandat actuel, soit en janvier 2018.

14. Le 19 avril, la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement ont approuvé une version révisée de la déclaration d'engagements réciproques, dans laquelle le Gouvernement s'est dit déterminé à faire progresser la réforme du secteur de la sécurité, à renforcer l'état de droit, à soutenir la réconciliation nationale, à protéger les droits de l'homme et à œuvrer en faveur de la tenue d'élections pacifiques et ouvertes à tous en 2017. Pour sa part, la Commission de consolidation de la paix a fait part de sa volonté d'appuyer ces efforts de consolidation de la paix et a réclamé les ressources nécessaires à cet effet. En juin, une délégation conduite par le Président de ladite Commission, Macharia Kamau, s'est rendu au Libéria et dans d'autres pays de la région pour évoquer la question du soutien à accorder aux priorités de consolidation de la paix, en tenant compte des répercussions de l'épidémie d'Ébola.

15. Durant la période considérée, la Commission générale de vérification des comptes a achevé l'audit des pratiques suivies par le Ministère des travaux publics pour la passation de marchés concernant la construction de routes et de ponts au cours de la période allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2013; elle s'est également penchée sur la façon dont le Ministère des affaires étrangères a géré les aides qu'il a reçues du Gouvernement du Japon en 2008. Dans les deux cas, la Commission a découvert d'importantes irrégularités, y compris des manquements à la législation relative aux marchés publics et à la gestion des finances publiques. Les rapports d'audit sont à présent entre les mains des parlementaires, tandis qu'une équipe spéciale a été chargée d'enquêter sur des allégations formulées dans le présent rapport de la Commission ainsi que dans d'autres, plus anciens, et de proposer des mesures appropriées. Cette même équipe est à présent chargée d'enquêter sur les allégations de corruption que renferme le rapport de Global Witness.

16. Le 23 février, l'ancien Ministre du commerce et de l'industrie, Miatta Beyslow, et un directeur du Ministère, ainsi que l'ancien directeur général de la Société libérienne de raffinage de pétrole (Liberia Petroleum Refining Company), Nelson Williams, et un directeur général adjoint chargé des opérations ont fait l'objet de poursuites pour détournement de biens, association de malfaiteurs, complicité et non-respect des procédures relatives à la passation des marchés publics et des concessions publiques, l'État ayant ainsi perdu plus de 13 millions de dollars entre 2013 et 2015. Des poursuites liées à ces affaires ont été lancées contre

douze anciens et actuels hauts fonctionnaires, mais les charges pesant sur Mme Beyslow ont été abandonnées le 20 juillet 2016.

C. Sécurité

17. Les conditions de sécurité sont demeurées stables dans l'ensemble et la situation s'est peu améliorée sur ce plan. Les principaux problèmes ont consisté en des troubles sporadiques à l'ordre public, avec notamment des allégations de mauvaise gouvernance et de corruption, des tensions dans les zones données en concession, des soupçons concernant certains décès et meurtres rituels et des discordes religieuses.

18. Le sentiment de discrimination, d'exclusion ou de marginalisation fondée sur l'appartenance ethnique ou la religion, renforcé par des litiges fonciers et des rancœurs remontant loin dans le temps, continue d'alimenter les risques de voir certaines frictions se transformer en violents affrontements. Durant la période considérée, les conflits du travail et les litiges fonciers dans les zones données en concessions, dont certains ont dégénéré, ont été la cause principale des tensions. Le 1er avril, environ 700 travailleurs mécontents de la plantation d'hévéas Cocopa dans le comté de Nimba ont lancé un mouvement de revendication pour réclamer plusieurs mois d'arriérés de salaires, à la suite de quoi ils ont reçu des indemnités de licenciement. La MINUL a contribué à faciliter cet arrangement. Le 5 avril, les travailleurs de la plantation de palmiers Sime Darby près de Tubmanburg dans le comté de Bomi ont manifesté pour protester contre la disparition d'une jeune femme, dont ils pensaient qu'elle avait été victime d'un meurtre rituel mais qui a été plus tard découverte vivante. L'Unité d'appui de la police libérienne dépêchée sur les lieux a arrêté deux organisateurs présumés de la manifestation, qui ont été relâchés par la suite. Le 15 juin, une intervention de l'organisation de la société civile Concession Working Group a permis de désamorcer un conflit foncier qui s'envenimait entre la société minière Aureus et les collectivités touchées dans le comté de Grand Cape Mount.

19. Le 9 mai, quelque 150 personnes qui occupaient des structures construites illégalement sur le campus Fendell de l'Université du Libéria ont bloqué temporairement l'autoroute Monrovia-Kakata pour s'opposer à une opération d'expulsion et de démolition menée par le Ministère des travaux publics.

D. Questions régionales

20. Le 4 juin, Mme Johnson-Sirleaf a été la première femme à être élue à la tête de la CEDEAO. Dans son discours de remerciement, elle s'est engagée à faire de la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest une priorité, en collaboration avec les gouvernements de la région et la communauté internationale. Elle a également dit vouloir concentrer ses efforts sur le développement agricole de la région afin d'éradiquer la pauvreté et de garantir la sécurité alimentaire.

21. Le 6 mai, le Gouvernement a organisé une réunion extraordinaire consacrée à la menace du terrorisme en Afrique de l'Ouest; cette réunion, à laquelle ont pris part des experts en matière de sécurité et des représentants des États membres de la CEDEAO, avait pour but d'élaborer des stratégies visant à prévenir et combattre le terrorisme dans la région, grâce notamment à une collaboration accrue entre les

pays d'Afrique de l'Ouest. Le 16 juin, la Présidente a signé un décret portant approbation du cadre juridique et création d'un centre de coordination du dispositif national d'alerte et de réaction rapide, conformément aux obligations qui incombent au Libéria en sa qualité de membre de la CEDEAO. Le Président de la Commission de la CEDEAO, Marcel de Souza, et la Présidente du Libéria se sont rencontrés le 17 juin pour discuter de la coopération entre le Libéria et l'organisation régionale sur les questions de sécurité et de développement. Le 21 juin, le Vice-Président a inauguré le dispositif national d'alerte et de réaction rapide de la CEDEAO au Libéria et a constitué le conseil d'administration dudit dispositif.

22. La MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont continué de soutenir la coopération entre leurs gouvernements hôtes respectifs; celle-ci a notamment débouché sur une directive opérationnelle conjointe relative aux opérations de sécurité qui devront être menées à l'avenir par les deux armées nationales, comme il en avait été décidé lors d'une réunion quadripartite sur la sécurité tenue en mars à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire). Du 11 au 13 mai, la MINUL et l'ONUCI ont fourni un appui logistique aux réunions techniques et ministérielles sur la paix et la sécurité de l'Union du fleuve Mano, tenues en Côte d'Ivoire. Le 7 juin, l'Union a convoqué la première réunion de l'unité mixte chargée de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières depuis le déclenchement de l'épidémie d'Ébola; organisée à Toulépleu (Côte d'Ivoire), elle a rassemblé des représentants des deux Gouvernements, notamment des membres de leurs services de sécurité, et des représentants des collectivités frontalières, ainsi que des représentants de l'ONU, et a permis d'examiner des problèmes transfrontières communs. Ces différentes réunions ont permis de s'entendre sur un projet de cadre sous-régional de lutte contre le terrorisme et sur un mémorandum d'accord sur la sécurité maritime, qui doivent être élaborés sous leur forme définitive et adoptés par les ministres de la défense des pays membres de l'Union.

23. Le 9 mars, une équipe mixte composée de membres des forces armées du Libéria et d'agents de l'Office des forêts a arrêté 20 ressortissants du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire qui se livraient à des activités agricoles illégales au village de Tarsala dans le comté de Grand Gedeh, près du point de passage frontalier Tempo. Ces individus ont été remis au Bureau de l'immigration et de la naturalisation, qui les a par la suite confiés à la Police nationale. Ils sont toujours détenus à la prison Zwedru dans l'attente de leur procès. Le 28 mars, les autorités guinéennes ont signalé la saisie à Macenta (Guinée), près de la frontière avec le Libéria, d'une motocyclette transportant des armes cachées, notamment des roquettes, des lance-roquettes et des fusils. Elles ont ouvert une enquête pour déterminer l'origine et la destination prévue de ces armes. Le 15 juin, un ressortissant du Burkina Faso, accusé d'être en possession de dynamite destinée à être utilisée dans une mine d'or illégale, a été arrêté à un poste de contrôle dans le comté de Grand Gedeh.

E. Situation humanitaire

24. En date du 1er août, le Libéria accueillait 20 049 réfugiés ivoiriens, dont 15 300 se trouvaient dans des camps de réfugiés et 4 700 dans des communautés d'accueil. Bien que le Gouvernement ivoirien ait insisté pour que la frontière avec la Côte d'Ivoire demeure fermée à titre de mesure de précaution contre le virus Ébola, des couloirs humanitaires sont restés ouverts pour permettre le rapatriement des réfugiés ivoiriens. Depuis la reprise des rapatriements volontaires en décembre

2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a facilité le retour de 18 124 réfugiés en Côte d'Ivoire. Le HCR est en bonne voie d'atteindre son objectif de 25 000 réfugiés rapatriés en 2016, mais le nombre de retours a baissé après avoir atteint un maximum de 4 094 en mars. Il semblerait que cela soit dû aux inquiétudes qu'éprouvent les réfugiés quant aux conditions de sécurité et d'accès aux terres et autres biens dans les zones de retour, ainsi qu'au début de la saison des pluies. Les préoccupations des réfugiés au sujet des conditions dans les zones de retour ont été transmises à une délégation du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, dirigée par la Ministre de la solidarité, de la cohésion sociale et de l'indemnisation des victimes, qui s'est rendue en mai dans les trois camps qui accueillent des réfugiés ivoiriens.

25. Le 22 mars, le Libéria a fermé temporairement sa frontière avec la Guinée, une poussée d'Ébola s'étant déclarée dans la région de N'Zérékoré en Guinée. Le 31 mars, à Monrovia, une femme et ses deux enfants, qui étaient entrés au Libéria par un point de passage illégal sur la frontière avec la Guinée, ont subi un test de dépistage du virus Ébola qui s'est avéré positif. La MINUL a usé de ses bons offices pour encourager la réouverture de la frontière afin de réduire les passages clandestins, tout en renforçant les contrôles aux postes de contrôle officiels. La frontière a été rouverte au bout de cinq jours mais a été soumise à une surveillance conjointe renforcée. Le système de gestion des cas d'infection, activé le 31 mars, a réussi à empêcher la propagation du virus. Pour empêcher une épidémie, les trois personnes contaminées et ceux qui étaient entrés en contact avec elles ont reçu un vaccin expérimental contre l'Ébola, mais, en dépit de ces efforts, la mère des deux enfants n'a pas survécu. Le 9 juin, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré la fin de l'Ébola au Libéria pour la quatrième fois. Le respect des normes de prévention et de contrôle de l'infection est resté étroitement surveillé, tandis que les plans d'intervention en cas d'épidémie ont été actualisés pour prendre en compte les enseignements retenus de la dernière poussée.

26. Le 9 mai, l'Assemblée nationale a voté une loi sur la gestion des catastrophes, qui prévoit de créer un organisme national qui aura en charge la préparation, l'alerte avancée et les interventions en cas de catastrophe. Ce texte n'ayant pas encore été officiellement promulgué, aucune ligne de crédit n'était affectée à cet organisme dans le projet de budget national pour 2016-2017. L'ONU et la CEDEAO ont continué de soutenir le Ministère de l'intérieur, en renforçant notamment les capacités des comités de gestion des catastrophes; des formations sur l'établissement d'une cartographie des catastrophes naturelles et l'élaboration de plans d'intervention en cas de catastrophe leur ont ainsi été dispensées.

F. Droits de l'homme

27. S'agissant des droits de l'homme, la situation est demeurée marquée par les violences sexuelles et sexistes, les pratiques traditionnelles néfastes, les obstacles à la liberté d'expression et la faiblesse des moyens dont disposent les institutions pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Aucun progrès n'a été constaté dans l'application des recommandations de la Commission vérité et réconciliation, notamment celles relatives à l'impunité des auteurs de crimes de guerre ou de délits économiques.

28. Durant la période considérée, la MINUL a recueilli des éléments de preuve sur 80 cas de viol signalés, qui concernaient 70 filles, 8 femmes et 2 garçons. Le nombre réel de cas de viols serait toutefois plus élevé. Le manque de ressources a continué d'entraver les efforts déployés par le système de justice pénale pour poursuivre les auteurs de ces agissements. Des pratiques traditionnelles néfastes ont encore été signalées, sans, bien souvent, que ceux qui y ont eu recours aient été poursuivis. L'examen d'un projet de loi contre les violences familiales présenté à l'Assemblée nationale en septembre 2015 a traîné en longueur en raison de désaccords sur les dispositions qui érigeaient en infraction pénale les mutilations génitales féminines, comme le Gouvernement s'y était engagé dans le cadre de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme le 25 septembre 2015. Le projet de loi a été adopté par la Chambre des représentants le 21 juillet après le retrait des dispositions susmentionnées. C'est pour cette raison que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et le Ministère de la justice font actuellement campagne pour l'adoption d'une loi distincte qui ferait des mutilations génitales féminines un délit. Le 1er mars, le Gouvernement et l'ONU ont lancé un programme commun de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les pratiques traditionnelles néfastes, qui ne pourra être efficacement mis en œuvre qu'avec le soutien de donateurs.

29. D'autres pratiques traditionnelles néfastes, comme l'enrôlement forcé dans des sociétés secrètes, les ordalies et autres châtiments infligés aux personnes accusées de sorcellerie, ont continué d'être signalées, les responsables de telles pratiques ayant rarement été amenés à répondre de leurs actes. Le Ministère de l'intérieur, aidé par la MINUL, a maintenu en place les formations destinées à sensibiliser les chefs traditionnels aux violations des droits de l'homme inhérentes à certaines pratiques traditionnelles.

30. En juin, le Gouvernement a abandonné les poursuites pour diffamation et sédition dont faisaient l'objet Vanderlark Patricks, un militant bien connu de la société civile, et Simeon Freeman, un membre de premier plan du parti d'opposition Movement for Progressive Change, qui accusaient le Gouvernement de s'être rendu complice de la mort, dans des circonstances peu claires, d'un ancien cadre de la compagnie d'électricité nationale. Mon Représentant spécial a continué de plaider en faveur de l'abrogation des lois qui portent atteinte au droit à la liberté d'expression et considèrent la liberté d'opinion comme une infraction pénale, en violation de la Constitution du Libéria et de ses obligations conventionnelles internationales.

31. En avril, les deux derniers commissaires ont été nommés à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme. Toutefois, certaines organisations de la société civile ont accusé la Présidente d'avoir enfreint la loi, alléguant que l'une des personnes nommées ne figurait pas sur la liste initiale des candidats sélectionnés. Entre-temps, la Commission a défini ses procédures de plainte qui, une fois approuvées, devraient améliorer son fonctionnement.

32. Faisant suite à l'invitation permanente adressée par le Gouvernement aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme en septembre 2015, le Libéria a entamé un dialogue avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation et l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme. En mai, le Gouvernement libérien a présenté son rapport récapitulatif contenant des informations générales sur

tous les traités auxquels le Libéria est partie. Un progrès important a ainsi été accompli dans le respect de l'obligation qui incombe au Libéria de présenter des rapports.

G. Situation économique

33. L'économie libérienne est restée affectée par la baisse générale des prix des produits de base et par les conséquences de l'épidémie d'Ébola. La croissance économique, qui était de 0 % en 2015, devrait atteindre 2,5 % en 2016. Cela étant, la marge budgétaire a continué de se rétrécir, ce qui s'est traduit par une réduction de 70 millions de dollars du budget national de 2015-2016, fixé à 622,7 millions de dollars. Le projet de budget national pour 2016-2017, qui s'établit à 556 millions de dollars, est en baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2015-2016. Le plan d'investissement du secteur public, qui prévoit une enveloppe de 20 millions de dollars pour les élections de 2017 et une somme de 10 millions de dollars pour l'exécution d'activités au titre du Plan du Gouvernement pour le transfert des compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL, représente moins d'un tiers du montant nécessaire de 209 millions de dollars.

34. Le dollar libérien a continué de se déprécier par rapport au dollar des États-Unis, le taux de change atteignant 96 dollars libériens pour 1 dollar des États-Unis contre 84 dollars libériens pour 1 dollar des États-Unis au premier trimestre de 2015. Le 3 mars, la Présidente a demandé à l'Assemblée nationale l'autorisation d'émettre du papier-monnaie supplémentaire, requête qui n'a pas encore été approuvée. Cette mesure pourrait accroître les dépenses à court terme, mais risque de faire perdre encore de la valeur à la monnaie locale par rapport aux devises internationales. En mai, la Présidente a indiqué son intention d'augmenter la part des dépenses publiques, y compris les traitements des fonctionnaires, qui devraient être réglés en dollars libériens, afin de permettre à la Banque centrale du Libéria de reconstituer ses réserves de devises étrangères, conformément aux exigences du Fonds monétaires international.

35. Le 25 avril, le Gouvernement a procédé à un examen à mi-parcours de son cadre de développement, le Programme pour la transformation, qui donne priorité aux activités axées sur l'infrastructure et l'agriculture. Des progrès ont certes été accomplis, avec en particulier l'amélioration du réseau de distribution d'électricité et l'ouverture de centres de services dans les comtés, mais la croissance économique que le Programme projetait pour 2015-2016 n'a pas été atteinte. Les cours extrêmement bas des principaux produits d'exportation et les conséquences de l'épidémie d'Ébola ont ramené le taux de croissance du produit intérieur brut à 0,3 %, au lieu des 4,6 % escomptés.

36. Le 14 juin, l'Assemblée nationale a ratifié le Protocole d'adhésion du Libéria à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), adhésion qui a pris effet au 14 juillet. Le Gouvernement et l'OMC élaborent actuellement un plan d'action postadhésion pour le Libéria. Les modalités et conditions d'adhésion visent à appuyer les efforts que mène le pays pour se diversifier, se moderniser et s'intégrer dans l'économie mondiale. Dans le cadre des négociations en vue de l'adhésion, le Libéria a conclu six accords bilatéraux d'accès aux marchés concernant les biens et trois concernant les services.

III. Renforcement des capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la justice

A. Transition dans le domaine de la sécurité

37. Le 1[er] juillet, la Présidente, des hauts fonctionnaires et des partenaires internationaux ont célébré, lors d'une cérémonie tenue à Monrovia, la fin du processus de transition engagé dans le domaine de la sécurité. La Présidente a noté qu'un certain nombre de mesures inscrites dans le plan de transition restaient à mettre en œuvre et réaffirmé la détermination du Gouvernement à mener à bien les activités prioritaires avant qu'elle n'achève son mandat. Elle a ajouté que le processus de transition en matière de sécurité reposait sur une coopération stratégique et technique fructueuse entre le Gouvernement, l'ONU et les partenaires internationaux.

38. Conformément au plan du Gouvernement relatif au transfert de compétences des tâches liées à la sécurité telles que la neutralisation des explosifs et munitions, les patrouilles maritimes et la protection des hautes personnalités ont été confiées au Gouvernement en mai. Certaines activités qui figurent dans le plan, notamment celles relatives à l'organisation logistique des forces de l'ordre ainsi que la promulgation de la législation sur les services de police et d'immigration, restent toutefois en suspens en raison du manque de fonds et des retards pris dans la passation des marchés et l'adoption de textes de loi. Mon Représentant spécial s'emploie, en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires internationaux, à faire en sorte que soient assurées en priorité les missions les plus importantes, en particulier la constitution de comités civils de contrôle des services de police et d'immigration, la formation du personnel des services d'immigration au maniement des armes à feu et le déploiement d'avocats commis d'office. Une somme de 10 millions de dollars a été affectée, dans le budget national 2016-2017, à l'exécution des activités essentielles de transfert de compétences dans le domaine de la sécurité, mais les fonds initialement destinés à leur mise en œuvre n'ont pas encore été totalement déboursés.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

39. Des progrès ont été accomplis dans la mise au point du dispositif de sécurité nationale. Le Gouvernement a repris l'examen de la stratégie de sécurité nationale, qui était suspendu depuis 2014 en raison de la crise de l'Ébola, et entamé des discussions sur la réglementation des sociétés de sécurité privées. Ces deux démarches bénéficient d'un appui de la MINUL. Entre-temps, 8 conseils de sécurité de comté et 58 conseils de sécurité de district ont été créés au cours de la période examinée, ce qui porte leur nombre à 12 pour les premiers et 80 pour les seconds. Conformément à la loi de 2011 sur la réforme de la sécurité nationale et le renseignement, ces conseils servent de dispositifs d'alerte rapide.

40. Des lacunes subsistent dans la législation et la politique relatives au secteur de la sécurité : un projet de code de justice militaire homogène, notamment, doit être soumis au Parlement. La MINUL a fourni aux Ministères de la défense nationale et de la justice un appui technique et consultatif pour la mise en place d'un cadre régissant la responsabilité pénale du personnel militaire au sein du système de

justice civile, qui a été concrétisé par un mémorandum d'accord signé en mai. Les lois relatives à la police et à l'immigration, en cours de révision par le Parlement après leur vote en première lecture en avril, ne sont pas encore entrées en vigueur. Dans l'intervalle, il a été décidé de commencer à rédiger les règlements et instructions administratives correspondants, notamment les règles régissant la constitution des comités de gestion des politiques, des comités d'examen des plaintes civiles, des commissions disciplinaires et des comités sur les droits et les conditions d'emploi.

41. Le 24 mai, le Sénat a approuvé un rapport de sa Commission de la défense, du renseignement, de la sécurité et des affaires des anciens combattants portant sur les points faibles du Libéria face au terrorisme et aux autres menaces pesant sur la sécurité, et recommandé d'allouer des crédits budgétaires suffisants au secteur de la sécurité nationale et d'adopter le plan d'action pour la sécurité nationale. Le 11 juillet, le Sénat a décidé de considérer le terrorisme comme une menace pour la sécurité du Libéria. Des avancées ont été réalisées par la Liberian National Commission for Small Arms dans la gestion des armes et munitions appartenant à l'État. Toutefois, la législation relative au contrôle des armes à feu que détiennent les particuliers fait actuellement l'objet d'ajustements. Avec l'appui de la MINUL, la Police nationale a poursuivi le marquage de ses armes et munitions conformément à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, et entrepris de décentraliser son unité de contrôle des armes de petit calibre.

C. Police nationale du Libéria

42. Au 1er août, la Police nationale comptait 5 106 policiers, dont 951 femmes. Aucun déploiement supplémentaire n'a eu lieu pendant la période considérée.

43. En mars, 108 nouvelles recrues, dont 37 femmes, ont entamé une formation de six mois consacrée aux compétences de base en matière de maintien de l'ordre, aux techniques d'investigation, aux droits de l'homme et aux procédures policières. L'École nationale de police a aussi dispensé une formation à 42 cadres moyens, dont deux femmes, afin de renforcer l'encadrement interne et les capacités de gestion des incidents et de réaction aux crises. La MINUL a continué d'aider la Police nationale à affermir son rôle de chef de file et à développer ses capacités de commandement, de contrôle et de communication. Elle a organisé trois programmes de formation à l'intention de 65 cadres supérieurs, dont neuf femmes. Les formations, le mentorat et la dotation de nouveaux matériels ont permis à la police nationale d'améliorer son action lorsqu'elle est amenée à enquêter, à protéger les scènes de crime et à recueillir des preuves scientifiques dans les affaires de violences sexuelles et sexistes; toutefois, en raison de l'engorgement du système judiciaire, seules sept des 202 affaires ayant donné lieu à des mises en accusation ont débouché sur des poursuites en bonne et due forme.

44. La cellule de lutte contre la criminalité transnationale n'est pas devenue pleinement opérationnelle, nonobstant les appels répétés de l'ONU à examiner son mémorandum d'accord et à mettre en œuvre les recommandations adressées à son conseil de direction, comme le prévoyait le plan de transition du Gouvernement. Les difficultés rencontrées en la matière ont notamment été dues au manque de prise en

main du programme par le pays et au fait que les moyens et ressources financières dont il a bénéficié ont longtemps été insuffisants.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

45. Au 1[er] août, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation était composé de 2 596 agents, dont 751 femmes. En mai, 250 recrues, dont 38 femmes, ont achevé leur formation et ont ensuite été déployées dans les comtés frontaliers. Sept officiers supérieurs ont, le même mois, obtenu leur diplôme auprès de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique. Avec l'aide de la MINUL, 20 cadres, dont cinq femmes, ont suivi une formation consacrée à la gestion du changement, au commandement, au contrôle et à la communication, à l'orientation stratégique et au service aux usagers. La MINUL a aussi prodigué à 19 formateurs travaillant pour les services de l'immigration des conseils concernant l'élaboration des programmes et l'organisation des cours. D'autre part, 196 agents, dont 18 femmes, ont reçu une formation sur la détection de documents d'identité frauduleux, le profilage des passagers, l'identification des menaces pour la sécurité et les déplacements illégaux de migrants. Quinze spécialistes des ressources humaines ont été déployés hors de Monrovia en mai pour renforcer les cadres de gestion et de responsabilisation internes.

46. Afin de renforcer la sécurité aux frontières, la MINUL a apporté son concours à la formation de 50 gardes frontière, dont 18 femmes. Un comité a aussi été mis sur pied pour sélectionner les candidats à la formation au maniement des armes à feu.

E. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

47. Au 1[er] août, le pays comptait 1 333 personnes en détention provisoire, qui représentaient 64 % de la population carcérale. Ce pourcentage élevé est dû à l'insuffisance des moyens de contrôle interne du système judiciaire et au caractère obsolète de la législation; de plus, peu de progrès ont été réalisés dans l'application des mesures visant à résoudre les problèmes structurels. Aussi de nombreux citoyens continuent-ils d'avoir recours aux mécanismes judiciaires traditionnels pour régler leurs différends. La MINUL a continué de dialoguer avec le Président de la Cour suprême et le Ministre de la justice pour les encourager à appliquer les réformes en souffrance. La Mission a également créé un groupe de travail qui se consacre pour l'essentiel à la réforme de la justice pénale et qui réunit à ses côtés des fonctionnaires du Ministère de la justice et des représentants de l'appareil judiciaire. En avril, 60 magistrats non professionnels, dont six femmes, ont entamé une formation.

48. Au cours de la période examinée, deux évasions ont été enregistrées, contre six pendant la période précédente. La MINUL a continué de venir en aide au Bureau de l'administration pénitentiaire en dispensant des formations en matière de sécurité, de renseignement et d'enquêtes; elle a également donné aux directeurs d'établissements pénitentiaires des orientations relatives à la gestion des prisons. Le renforcement de la coopération entre la police nationale et les services pénitentiaires s'est poursuivi, avec l'appui de la MINUL. La Police nationale assure la sécurité du périmètre autour des prisons de haute sécurité à Monrovia et Zwedru, les contraintes budgétaires et le manque de formation au maniement des armes à feu empêchant le

Bureau de l'immigration et de la naturalisation de s'acquitter de ces tâches. Parallèlement, le taux de surpopulation carcérale a dépassé 55 %. Pour alléger la pression qui pèse sur le système pénitentiaire, la MINUL a continué de préconiser le recours à des mesures de substitution à l'incarcération.

49. La MINUL a apporté un appui technique en vue de faciliter l'examen des règles de pratique judiciaire – le code de conduite des avocats et des juges – et aidé à organiser un atelier consultatif visant à formuler une politique de protection des témoins. Des efforts sont aussi déployés, en concertation avec des acteurs nationaux, pour réformer le système de justice traditionnelle en l'alignant sur les normes internationales en matière de droits de l'homme de manière à ce qu'il forme un complément efficace et responsable du système de justice formelle.

F. Forces armées du Libéria

50. Au 1er août, les forces armées du Libéria comptaient 2 236 militaires, dont 91 femmes. Le 30 avril, l'ensemble des compétences relatives à la neutralisation des explosifs et munitions qu'assumait la MINUL a été confié aux forces armées. À ce jour, 31 sapeurs (soldats du génie) ont suivi des formations de niveau I et II sur les procédures de base pour la destruction d'engins explosifs.

IV. Déploiement de la Mission des Nations Unies au Libéria

A. Composante militaire

51. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, le personnel de la MINUL a été progressivement réduit depuis 2006 : de 15 250 à son maximum, l'effectif autorisé a ainsi été ramené à 1 240 personnes. Au 1er août, la force comptait 1 235 personnes, dont 77 femmes. La composante militaire comporte un bataillon d'infanterie basé à Monrovia, les éléments habilitants qui lui sont associés, un quartier général des forces et 60 observateurs militaires.

52. En application de la résolution 2239 (2015) du Conseil de sécurité, la MINUL a retiré 2 350 soldats au 30 juin, dont un bataillon d'infanterie et des compagnies du génie et de soutien, et réduit le personnel des groupes d'appui restants. Toutes les tâches liées au transfert de compétences en matière de sécurité confiées à la force ont été menées à bien. Un nouveau concept d'opérations militaires a été défini en juillet : il prend en compte le nouveau rôle de la MINUL en matière de sécurité une fois le processus de transition terminé. Il lui faudra notamment aider les organismes de sécurité libériens à protéger les civils au cas où les conditions de sécurité se détérioreraient au point de remettre en cause la stratégie adoptée sur le plan de la paix et de la stabilité dans le pays, en tenant compte de la réduction des capacités et des zones de déploiement de la MINUL. La force d'intervention rapide établie à l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014) du Conseil est restée en place pour fournir un appui occasionnel à la MINUL en cas de grave détérioration des conditions de sécurité au Libéria, sans préjudice de sa responsabilité première qui consiste à assurer la sécurité en Côte d'Ivoire. Dans le cadre de la réduction des effectifs et de la restructuration de la composante militaire, des observateurs militaires ont été rassemblés dans les bureaux extérieurs restants de la MINUL à

Gbarnga, Greenville, Harper, Voinjama et Zwedru, en plus de Monrovia, où ils coopèrent étroitement avec leurs homologues civils et la police pour assurer des tâches de surveillance et de communication des informations. La restructuration étant toujours en cours d'examen, il faut s'attendre à ce que la présence de la MINUL sur le terrain fasse l'objet de quelques ajustements supplémentaires, notamment dans les comtés de Maryland et de Sinoe.

B. Composante police

53. Au 1er août, l'effectif de police de la MINUL s'établissait à 570 personnes, pour un effectif maximal autorisé de 606 personnes; sur ce total, on dénombrait 191 conseillers pour les questions de police et d'immigration, et 379 policiers répartis dans trois unités de police constituées qui sont déployées à Gbarnga, Monrovia et Zwedru. La proportion de femmes au sein de ce personnel était de 11,23 %. La réduction des effectifs de la police de la MINUL s'est achevée comme prévu au 30 juin, grâce au solide cadre de planification qui avait été mis en place à cet effet : 500 membres d'unités de police constituées et 53 conseillers pour les questions de police et d'immigration sont ainsi arrivés au terme de leur mission depuis mon dernier rapport. Redéfini en juillet, le nouveau concept des opérations de police reflète le mandat révisé que la Mission s'est vu confier depuis le 1er juillet en matière de sécurité et de protection des civils, qui tient compte de l'achèvement du processus de transition dans le domaine de la sécurité.

C. Composante civile

54. Au 1er août, l'effectif civil de la MINUL était composé de 983 personnes, dont 138 Volontaires des Nations Unies. Au total, 25,8 % des membres du personnel civil étaient des femmes.

D. Questions relatives à l'appui

55. La MINUL a continué de concentrer ses forces présentes sur le terrain : il lui reste cinq bureaux à Gbarnga, Greenville, Harper, Voinjama et Zwedru, ainsi qu'un quartier général de mission et une base de soutien logistique à Monrovia. La configuration et le fonctionnement de la Mission, de même que la nécessité de disposer de bureaux extérieurs, sont encore à l'étude, ce qui pourrait donner lieu à des ajustements supplémentaires de la présence de la Mission sur le terrain, en particulier dans les comtés de Maryland et de Sinoe. Dans l'intervalle, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le partage des locaux entre la MINUL et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; ainsi, les préparatifs en vue de l'installation du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Organisation internationale pour les migrations au quartier général de la MINUL en novembre ont bien avancé.

56. Dans le souci de réduire au maximum les coûts qu'ils représentent pour l'Organisation, le retrait du personnel militaire et de police et les déplacements d'équipements lourds y afférents ont été pratiquement achevés avant la saison des pluies et conformément aux relèves prévues. La MINUL a pris des mesures strictes pour s'assurer que la fermeture des camps se fasse de manière écologiquement

responsable et travaille ici en étroite coopération avec le Ministère de l'environnement. Des installations de traitement ont été mises en place pour atténuer les conséquences que pourraient avoir les eaux usées sur les infrastructures locales.

57. Entre juillet 2015 et juin 2016, la MINUL a fermé 32 de ses sites, dont 28 ont été remis au Gouvernement. La plupart des camps ont été livrés avec leurs matériels et équipements – locaux préfabriqués, pylônes de communication, réservoirs d'eau et de carburant, installations électriques –, chaque élément ayant fait l'objet d'un examen minutieux avant d'être remis au Gouvernement, avec l'accord de ce dernier. Tout au long des opérations de fermeture des camps qu'elle occupait, la Mission a œuvré en étroite coordination avec le Gouvernement et a donné la priorité au respect de l'environnement.

E. Déontologie et discipline

58. Au 1er août, aucun cas d'exploitation ou d'agression sexuelle impliquant le personnel de la MINUL n'avait été signalé. Durant la période considérée, la Mission a continué de prendre des mesures rigoureuses pour faire appliquer ma politique de tolérance zéro en matière d'exploitation et d'agressions sexuelles. En coopération avec le Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la protection sociale, elle a lancé une campagne contre l'exploitation et les agressions sexuelles dans les comtés de Bomi, Bong, Grand Gedeh, Lofa, Margibi, Maryland, Montserrado et Sinoe, en faisant appel pour ce faire à des représentants du Gouvernement et à des membres des organisations de la société civile et des associations religieuses qui mènent des activités d'information et de sensibilisation et contribuent aux efforts déployés pour venir en aide aux victimes.

59. La MINUL a continué de dispenser à son personnel des formations obligatoires sur l'exploitation et les agressions sexuelles et autres questions de comportement. Elle élabore actuellement un plan d'action visant à coordonner les mesures prises pour sanctionner les cas d'inconduite, y compris l'exploitation et les agressions sexuelles. Elle apporte par ailleurs assistance et soutien aux victimes.

F. Sécurité et sûreté du personnel des Nations Unies

60. Aucune atteinte grave à la sécurité du personnel des Nations Unies n'a été enregistrée durant la période considérée; deux incendies domestiques, 13 infractions commises sans faire usage d'une arme et sept infractions à main armée sont cependant à déplorer. Quatre membres du personnel des Nations Unies sont décédés; l'un s'est suicidé et les trois autres sont morts de causes naturelles, dont un de la fièvre de Lassa. On a dénombré 75 accidents de la circulation impliquant des véhicules de l'ONU, dont 10 ont fait des blessés et un a causé la mort d'un passant.

61. Huit incendies, sept cambriolages, huit vols, trois intrusions, trois tentatives de vol et une tentative de cambriolage ont visé les installations, biens et opérations des Nations Unies. Durant la période à l'examen, deux manifestations pacifiques ont également eu lieu.

V. Aspects financiers

62. Dans sa résolution 70/278, l'Assemblée générale a alloué un crédit de 197,2 millions de dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. En cas de prorogation du mandat de la MINUL par le Conseil de sécurité au-delà du 30 septembre 2016, les dépenses de fonctionnement de la Mission ne dépasseraient pas les montants approuvés par l'Assemblée.

63. Au 4 août 2016, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Mission des Nations Unies au Libéria s'élevait à 81,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 4 852,5 millions de dollars.

64. Au 31 juillet 2016, les montants dus aux pays qui ont fourni des contingents et des unités de police constituées s'élevaient à 6,4 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées avait été effectué pour la période allant jusqu'au 30 avril 2016, tandis que le remboursement partiel des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents avait été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mars 2016, conformément au calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

65. Le 30 juin, le Libéria a franchi une étape historique sur la voie qui doit mener le pays à une paix durable, date à laquelle le Gouvernement s'est vu confier l'entière responsabilité du maintien de la stabilité et de la protection des civils. Je me félicite de ce progrès, signe que le pays entend désormais assurer lui-même sa sécurité. Je tiens à saluer les efforts que déploie le Gouvernement libérien pour réussir ce processus de transition en matière de sécurité, et je note que le pays cherche à se doter d'une législation relative aux services de police et d'immigration et au contrôle des armes à feu et des munitions. J'appelle instamment toutes les parties prenantes à s'efforcer de promulguer rapidement ces textes de loi. Je me félicite de la compétence et du professionnalisme accrus dont font preuve les institutions nationales chargées de la sécurité en assurant la protection de la population sans l'aide la MINUL depuis que leur a été transféré l'ensemble de ces responsabilités. À cet égard, j'engage vivement le Gouvernement à poursuivre des activités d'information et de communication afin de renforcer la confiance du public dans la capacité des services de sécurité nationaux à protéger la population.

66. Le Gouvernement libérien doit continuer à s'attacher à honorer les engagements qu'il a pris dans son programme de transformation et sa stratégie nationale en matière de sécurité. Pour ce faire, il lui faut notamment mobiliser les communautés, accroître l'efficacité opérationnelle, lutter contre la corruption et renforcer la confiance des citoyens en appliquant au secteur de la sécurité les principes de supervision, de responsabilité, de professionnalisme et de légitimité. Les réformes en cours destinées à transformer le Libéria vont poser des problèmes à long terme et exigeront du Gouvernement et de ses partenaires, qui se sont parfois montrés réticents à combler les besoins financiers, qu'ils s'investissent davantage. Si le Gouvernement veut faire en sorte que les réformes puissent prendre racine et s'il entend s'assurer de disposer des capacités et moyens dont il a besoin pour

pouvoir déployer les forces de sécurité de façon significative sur l'ensemble du territoire national et couvrir les dépenses courantes, il se doit absolument de prévoir les financements nécessaires.

67. La consolidation de la paix passe par la protection des droits de l'homme; aussi l'état de droit doit-il s'appliquer à chacun dans les mêmes conditions et être accessible à tous. Les moyens judiciaires devront donc être renforcés et il faudra que le Gouvernement prenne des mesures plus énergiques pour lutter contre la corruption et l'exclusion et renforcer la confiance de la population dans ses dirigeants et ses institutions nationales.

68. Je constate avec satisfaction que Gouvernement s'efforce de réagir aux récentes allégations de corruption. La Présidente a estimé à raison qu'il s'agit là d'un véritable fléau qui continue de saper la confiance des citoyens et des investisseurs. Il est indispensable de réprimer la corruption sans tenir compte des appartenances politiques ou des liens familiaux, mais en veillant aussi au plein respect des garanties procédurales et des droits fondamentaux à tous les stades de l'enquête. Je crains que les récentes allégations mettant en cause de hauts fonctionnaires libériens n'aient nui aux relations de travail entre l'exécutif et le législatif, ce qui bloque l'adoption d'importants projets de réforme. Tous les élus ont pour mission de défendre les intérêts de la population libérienne : aussi se doivent-ils de privilégier d'abord et avant tout les besoins du pays, notamment en s'employant à surmonter les désaccords et à collaborer pour faire avancer les grands chantiers qu'il reste à réaliser.

69. Je me réjouis de l'amélioration générale de la situation sur le plan de la paix et de la sécurité au Libéria, mais je constate que les différends liés aux concessions continuent de menacer la stabilité, en particulier lorsque les promesses de développement économique et social faites aux citoyens ne sont pas tenues, lorsque l'environnement est dégradé et lorsque les salaires des travailleurs ne sont pas payés. J'enjoins le Gouvernement d'intensifier ses efforts pour demander des comptes aux concessionnaires, faire voter des textes essentiels comme le projet de loi relative à l'autorité foncière, et poursuivre la décentralisation administrative.

70. Je reste par ailleurs très préoccupé par les nombreux actes de violences sexuelles et sexistes, en particulier ceux qui visent de très jeunes filles, et par le fait que les pratiques traditionnelles néfastes, comme les mutilations génitales féminines, demeurent largement répandues. À cet égard, je regrette que la disposition portant interdiction de ces mutilations ait été retirée de la loi contre les violences familiales lors de son adoption par la Chambre des représentants le 21 juillet. Je salue les initiatives qui ont été lancées pour offrir aux femmes et aux filles une meilleure protection, notamment le programme commun du Gouvernement et de l'ONU visant à prévenir et combattre les violences sexuelles et sexistes et les pratiques traditionnelles néfastes, et j'appelle les partenaires à soutenir, par leurs contributions financières et autres, la stratégie quinquennale.

71. À l'approche des élections présidentielle et législatives de 2017, je tiens à dire à tous les acteurs politiques et à leurs sympathisants combien il est important de reconnaître la prééminence du droit et de respecter les principes démocratiques et l'ordre constitutionnel. Une lourde tâche attend la Commission électorale nationale, qui devra faire en sorte, en concertation avec les 23 partis politiques inscrits, de préserver la transparence et la crédibilité du processus électoral. Je me félicite à cet égard de la revitalisation du Comité consultatif interpartis et des efforts menés par

la Commission pour dialoguer, par l'intermédiaire de cet important organe, avec les partis politiques sur le calendrier des élections et les modifications à apporter au code électoral. Je veux souligner ici l'importance que revêtent la liberté de parole et la liberté des médias pour une démocratie saine, et je souhaite que des mesures soient prises sans délai pour abroger les lois sur la diffamation et les actes séditieux, qui sont contraires à la Déclaration de Table Mountain sur la liberté de la presse en Afrique. Toutes les parties prenantes doivent encourager une large participation aux élections, dont personne ne soit exclus, en particulier les femmes et les jeunes.

72. Je demeure profondément préoccupé par l'intolérance religieuse et raciale implicite qui s'est infiltrée dans le processus de révision constitutionnelle à ce jour, et je rends hommage aux dignitaires religieux et aux chefs traditionnels qui ont pris la défense de la pluralité. J'engage instamment les dirigeants politiques à se montrer responsables et à édifier un Libéria où chacun a sa place et où la diversité soit préservée. Ce processus sera l'occasion pour le peuple libérien d'exprimer et de s'approprier le sentiment commun d'appartenir à une nation – une occasion à ne pas manquer.

73. Je demande également au Gouvernement libérien de mettre en mouvement un véritable processus de réconciliation nationale afin de parvenir à cette concertation et cette intégration politiques et sociales tant réclamées, et d'atténuer également le sentiment que peuvent éprouver les citoyens qu'il n'est pas en capacité ou n'a pas la volonté de rendre la justice. La Commission vérité et réconciliation a formulé une série de recommandations primordiales qui permettraient de venir à bout de l'impunité et de l'exclusion, et de traiter les problèmes structurels de l'État et de la société qui sont générateurs de conflits. La mise en œuvre de ces recommandations, rendues publiques en 2009, continue cependant de se heurter à l'absence de volonté politique, à la faiblesse des capacités institutionnelles, à l'insuffisance des ressources et à un manque de réelle coordination.

74. Le grave repli économique que subit le Libéria montre qu'il importe de changer de modèle de croissance : plutôt que de chercher surtout à investir dans les infrastructures, les concessions et les industries extractives, le pays devrait opter pour un modèle plus diversifié et durable, axé sur la production locale et les créations d'emplois. Autrement, sa marge budgétaire sera de plus en plus réduite, ce qui limitera les possibilités en termes de développement et de fourniture de services, et maintiendra, en particulier chez les jeunes, un chômage élevé qui risque de menacer la stabilité. Je me félicite de l'adhésion du Libéria à l'Organisation mondiale du commerce, qui offre aux pays les moins avancés la possibilité de participer à l'économie mondiale dans le cadre d'un système commercial fondé sur des règles.

75. Je salue les efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la préparation et renforcer les dispositifs d'intervention face à la maladie à virus Ébola, comme en témoigne la réaction rapide et efficace qui a permis de contenir la dernière poussée et de déclarer, pour la quatrième fois, la fin de l'Ébola au Libéria. Il est capital de maintenir cette vigilance rigoureuse face à l'Ébola, notamment par la mise en place de systèmes de préalerte et de surveillance aux niveaux national et local, afin d'empêcher de nouvelles poussées.

76. Je note avec satisfaction que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est en bonne voie d'atteindre son objectif de faciliter le rapatriement librement consenti de 25 000 réfugiés ivoiriens en 2015, malgré les graves

difficultés que posent les fortes pluies et le mauvais état des infrastructures. Seule une action soutenue de la part du Gouvernement de la Côte d'Ivoire permettra de créer les conditions propices à un retour durable; c'est pourquoi j'ai été sensible au fait qu'il ait cherché à prendre en considération les préoccupations des réfugiés concernant la sécurité, le problème des terres et d'autres questions dans les zones de retour situées dans la partie occidentale de la Côte d'Ivoire, et qu'il se soit efforcé d'y remédier. La MINUL et l'ONUCI, ainsi que les équipes de pays respectives, continueront d'aider les Gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Libéria à stabiliser leur frontière commune.

77. Je salue le rôle de précurseur que tient une nouvelle fois Mme Johnson-Sirleaf, première femme élue par ses pairs à la tête de la CEDEAO – une organisation qui a apporté une contribution déterminante au rétablissement de la paix au Libéria et qui demeure le principal forum régional pour la sécurité et la coopération économique. Le Libéria aura ainsi la possibilité de se doter, au niveau national, de mécanismes qui touchent à des domaines dans lesquels la CEDEAO a un poids prépondérant comme la réforme du secteur de la sécurité ou le système d'alerte et de réaction rapide. Sous la houlette de la Mme Johnson-Sirleaf, la CEDEAO ne manquera pas de pousser plus loin les efforts qu'elle poursuit afin d'atténuer, dans une démarche collaborative, la menace que pose l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest.

78. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, la conclusion du processus de transition en matière de sécurité devrait nous amener à repenser l'action de l'Organisation des Nations Unies au Libéria. Comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2239 (2015), je dépêcherai au Libéria, en septembre, une mission d'évaluation chargée de consulter le Gouvernement et les autres parties prenantes, et transmettrai mes recommandations dans un rapport spécial sur l'avenir de la MINUL et sur une autre présence des Nations Unies qui prendrait éventuellement la relève, en novembre. Dans l'intervalle, je recommande au Conseil de sécurité de proroger pour une période de trois mois, jusqu'au 31 décembre 2016, le mandat actuel de la MINUL, avec son effectif autorisé.

79. Je tiens à remercier mon Représentant spécial pour le Libéria, Farid Zarif, ainsi que tous les membres du personnel civil et du personnel en tenue des Nations Unies pour leur volonté inlassable d'œuvrer à la paix et à la sécurité au Libéria. Je remercie également les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police, les pays donateurs, les organisations régionales et multilatérales, les organisations non gouvernementales, la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les bureaux, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, qui continuent d'apporter un précieux soutien au Libéria. Je salue en particulier la contribution de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano au rétablissement et au maintien de la paix au Libéria.

Annexe

Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires et effectifs de police au 1er août 2016

	Composante militaire					
Pays	*Observateurs militaires*	*Officiers d'état-major*	*Soldats*	**Total**	*Unités de police constituées*	*Policiers*
Allemagne	–	–	–	**–**		2
Argentine	–	–	–	**–**		–
Bangladesh	4	4	–	**8**		4
Bénin	1	1	–	**2**		–
Bhoutan	–	–	–	**–**		2
Bolivie (État plurinational de)	1	–	–	**1**		–
Bosnie-Herzégovine	–	–	–	**–**		2
Brésil	1	1	–	**2**		–
Bulgarie	1	–	–	**1**		–
Chine	1	3	124	**128**	140	15
Égypte	5	1	–	**6**		1
Équateur	–	–	–	**–**		–
États-Unis d'Amérique	3	5	–	**8**		–
Éthiopie	3	2	–	**5**		–
Fédération de Russie	1	–	–	**1**		–
France	–	–	–	**–**		–
Gambie	3	–	–	**3**		14
Ghana	7	3	55	**65**		26
Inde	–	–	–	**–**	120	4
Indonésie	1	–	–	**1**		–
Jordanie	–	–	–	**–**		1
Kenya	–	–	–	**–**		13
Kirghizistan	–	–	–	**–**		2
Malaisie	2	1	–	**3**		–
Myanmar	2	–	–	**2**		–
Namibie	1	1	–	**2**		3
Népal	2	2	15	**19**		9
Niger	2	–	–	**2**		–
Nigéria	9	5	691	**705**	119	21
Norvège	–	–	–	**–**		6
Ouganda	–	–	–	**–**		5
Pakistan	4	7	88	**99**		–
Pologne	–	–	–	**–**		3
République de Corée	–	–	–	**–**		6

Pays	Composante militaire				Unités de police constituées	Policiers
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	**Total**		
République de Moldova	1	–	–	**1**		–
Roumanie	–	–	–	**–**		1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	–	–	**–**		2
Rwanda	–	–	–	**–**		–
Serbie	1	–	–	**1**		–
Sri Lanka	–	–	–	**–**		3
Suède	–	–	–	**–**		9
Suisse	–	–	–	**–**		2
Thaïlande	–	–	–	**–**		1
Togo	1	1	–	**2**		–
Turquie	–	–	–	**–**		2
Ukraine	3	2	160	**165**		1
Yémen	–	1	–	**1**		1
Zambie	1	–	–	**1**		16
Zimbabwe	1	–	–	**1**		14
Total	**62**	**40**	**1 133**	**1 235**	**379**	**191**

Carte


UNMIL
Deployment
August 2016
International boundary
County boundary
National capital
Airport
Main road
Railroad
0 20 40 60 80 km
0 10 20 30 40 50 mi
SIERRA LEONE
GUINEA
CÔTE D'IVOIRE
LIBERIA
ATLANTIC OCEAN
LOFA
GBARPOLU
GRAND CAPE MOUNT
BOMI
BONG
MARGIBI
MONT-SERRADO
GRAND BASSA
NIMBA
RIVER CESS
GRAND GEDEH
SINOE
RIVER GEE
GRAND KRU
MARYLAND
Monrovia
Voinjama
Gbarnga
Zwedru (Tchien)
Greenville
Harper
Buchanan
Robertsport
Kakata
Bensonville
Tubmanburg
Sanniquellie
Cestos City
Barclayville
Fish Town
Bopolu
Mendekoma
Foya
Kolahun
Vahun
Zigida
Zorzor
Salayea
Zuie
Bomi Junction
Gumgbeta
Belefanai
Ganta
Foequelleh
Saclepea
Yekepa
Zorgowee
Butlo
Tapita
Bo Water Side
Tiene
Sinje
Gbarma
Mecca
Bong Town
Salala
Bototo
Klay
Careysburg
RIA
Harbel
Marshall
Edina
Hartford
Trade Town
Timbo
Yepa Town
Bolowhea
Garpu
Kangbor
Toe Town
Zleh Town
Towai Town
Chayee
Duabo
Pennoken
Shabli
Jakakehn
Tiehnpo
Tawake
Galio
Yibuke (Kaobli)
Kopo
Barrie
Tutuke
Nana Kru
Sasstown
Grand Cess
Pleebo
Nemeke
Kodeke
Nyaake
Gueckédou
Koindu
Kailahun
Buedu
Pendembu
Daru
Gorahun
Zimmi
Macenta
Santa
Nzérékoré
Diéké
Danané
Binhouye
Duékoué
Guiglo
Toulepleu
Tai
Tabou
Lake Piso
Mt. Wuteve
Lofa
Lawa
Mano
Mafa
Moa
Mahoma
Loffa
Gbeya
St. John
Cess (Cestos)
Timbo
Sehnkwehn
Dube
Dugbe
Grand Cess
Cavalla
Dube (Duobe)
Cavally
Sassandra
Mani
FHQ UNMIL
NIGERIA
CHINA
PAKISTAN (-)
SUP GHANA
CHINA
MP NEPAL
UNMO TEAM 2
UNPOL
FPU CHINA
UNMO Team 11
UNPOL
UKRAINE (-)
UNMO TEAM 10
UNPOL
FPU NIGERIA (-)
UKRAINE
UNMO TEAM 7
UNPOL
FPU INDIA 2
UNMO Team 5
UNPOL
UNMO Team 6
UNPOL
12° 11° 10° 9° 8° 7°
8° 7° 6° 5°
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4211 Rev. 41 UNITED NATIONS
August 2016 (Colour)
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)